

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE BRENNILIS

Arrêté municipal du 11 décembre 2008.

VOIE COMMUNALE N° 2 – Secteur de Bellevue.

Réduction à une voie de circulation avec alternat lors des travaux sur les réseaux France-Télécom (tranchée sur 353 mètres).

Le Maire de la Commune de Brennilis,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le code de la route et notamment les articles R110.1, R110.5, R411.5, R411.8, R411.18 et R411.25 à R.411.28,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant qu'en raison des travaux sur les réseaux France Télécom (tranchée sur 353 mètres) sur la Voie Communale N° 2, dite route de Ploenez, secteur de Bellevue effectués Par la SARL FRANCOIS BEUZIT de MORLAIX,

il y a lieu de restreindre la circulation sur la voie communale n° 2 ; secteur de Bellevue, à une voie à l'aide d'un alternat par feux tricolores à cycle fixe.

ARRETE

Article 1 :

Du 15 décembre 2008 au 9 janvier 2009 et pour toute la durée des travaux, la circulation sur la Voie Communale n° 2, ou route de Ploenez, secteur de Bellevue pourra être réduite suivant les besoins de l'entreprise, à une voie et régulée avec alternat par feux tricolores à cycle fixe pour permettre le déroulement des travaux.

Article 2 :

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la Voie Communale n° 2 (dans l'emprise du chantier) sur le territoire de la commune de Brennilis sera limitée à 30 km/heure. Cette limitation de vitesse sera matérialisée par des panneaux B 14 portant la mention « 30 ».

Article 3 :

Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies Laissées libres à la circulation. Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un Panneau B3.

.../...

Article 4 :

Pendant toute la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone des travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier et les riverains.

Article 5 :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins De l'entreprise SARL FRANCOIS BEUZIT.

Article 6 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et A chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Brennilis.

Article 8 :

MM le Maire de la commune de Brennilis, le lieutenant Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Pleyben, la Directrice Départementale de l'Équipement du Finistère, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté sera adressé à :

- . Groupement de Gendarmerie du Finistère**
- . Direction départementale de l'Équipement du Finistère**
- . Entreprise SARL FRANCOIS BEUZIT.**

A Brennilis, 11 DECEMBRE 2008.

**Le Maire,
Jean-Victor GRUAT.**



MAIRIE Service Technique
HOTEL DE VILLE
29690 BRENNILIS
Fax : 0298996767

N/Réf. Fax : QPR 804102 / DA 10688027-1260442

Le 11 décembre 2008

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION

DATE du 15/12/2008 au 09/01/2009

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Adresse ROUTE DE PLOENEZ
29690 BRENNILIS
Maître d'ouvrage France Télécom
Description TRANCHEE SUR 353 M

enfouir le réseau

NATURE DE LA DEMANDE

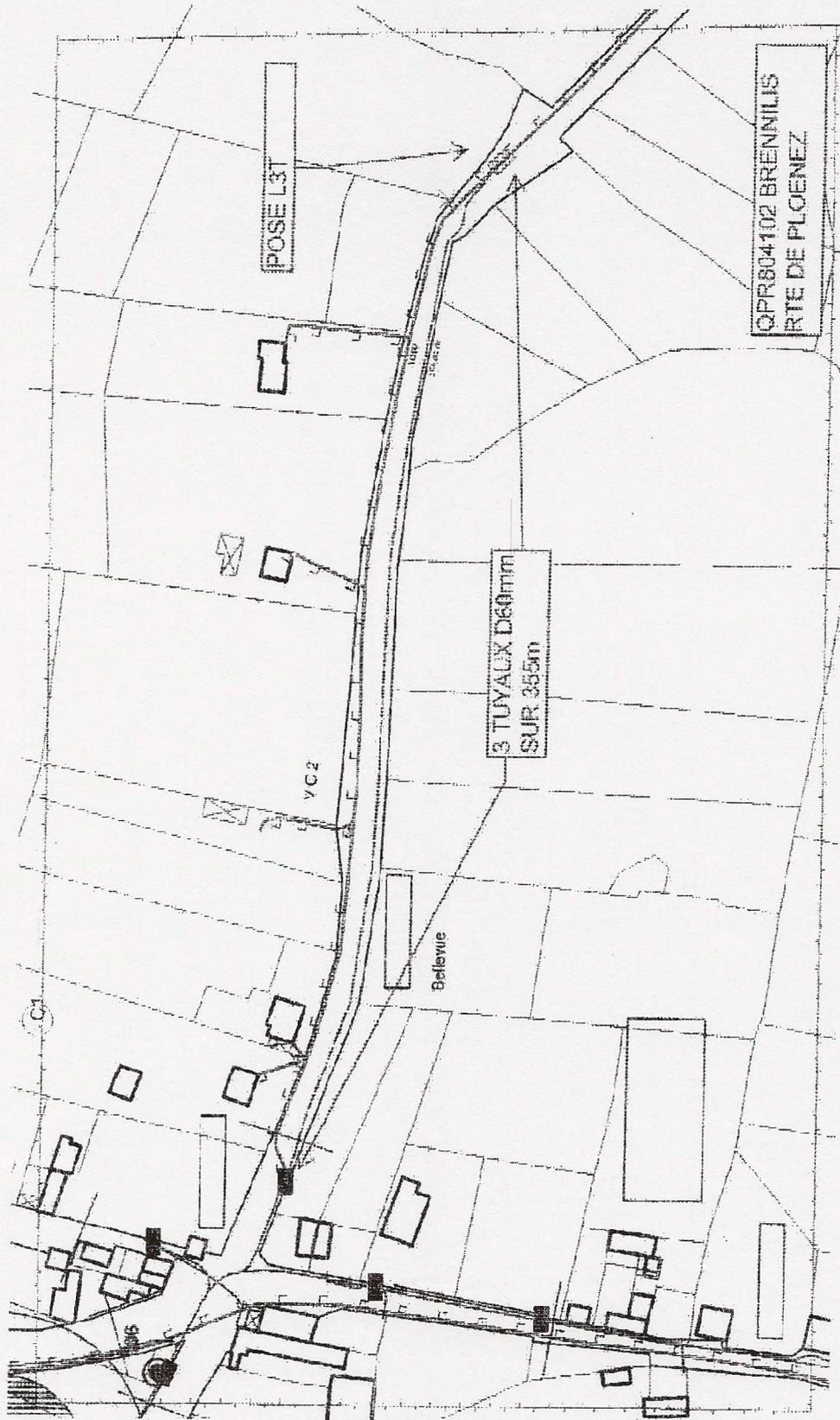
Circulation
ALTERNEE PAR FEUX

OBSERVATIONS

BAUCHER Julie
Tél. : 02 98 88 73 26
Fax. : 02 98 88 70 22
(FRANCOIS BEUZIT SARL)
(ZA Pen Prat CS 57839
29678 MORLAIX CEDEX)

Olivier,

Qu'en penses-tu ?



Votre correspondant : PHILIPPE MOISE
Téléphone : 0298763765
Télécopieur : 0298763787
Portable : 0685763254
moise.philippe@orange-ftgroup.com
Réf : FT/UIB - Boucle locale Quimper/Savoir/MP/2008/47327

**Mairie de BRENNILIS
LE BOURG**

29690 BRENNILIS

Le 02/12/2008

Objet : Demande de permission de voirie n° 232883 France
Télécom.

Monsieur le Maire,

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre en considération la demande de permission de voirie ci-jointe, concernant l'occupation d'ouvrage en domaine public routier suivant :

**RTE PLOENEZ,
29690 BRENNILIS**

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la réalisation de l'ouvrage projeté relève de notre mission de service universel et contribue à l'amélioration de la desserte téléphonique et à la satisfaction de nos clients.

A la suite d'une décision récente du Conseil d'Etat, l'autorisation ne peut plus résulter de l'absence de réponse explicite à la demande de permission de voirie et ce, dans l'attente de nouvelles dispositions législatives (projet de loi sur les communications électroniques).

En l'absence de réponse de votre part, nous ne pourrions commencer les travaux. C'est la raison pour laquelle pour accomplir nos missions et raccorder les clients, je sollicite une réponse écrite de votre part, pour lever toute incertitude sur le plan juridique.

Vous pouvez notifier cette autorisation en me retournant l'imprimé de réponse ci-joint ou par tout autre moyen en précisant bien le numéro de référence de la demande, à l'adresse suivante :

FRANCE TELECOM
UIB - Boucle locale Quimper
11 AV MIOSSEC

29334 QUIMPER CEDEX _

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Marie Renée LALEOUSE
Responsable Chargés d'Affaires



P.J. : le dossier technique

Demande de Permission de voirie

(Décret n° 97- 689 du 30 mai 1997)
Article R 20-47 du code des P.T.T.

Référence : 232883

Date : 02/12/2008

Mairie de BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS

Demandeur

UIB - Boucle locale Quimper
11 AV MIOSSEC
29334 QUIMPER

Votre Correspondant : PHILIPPE MOISE
Téléphone : 0298763765
Télécopie : 0298763787
Portable : 0685763254
Visa :

Niveau d'urgence

Très urgent : raccordement d'un client en instance

Localisation des Travaux

BRENNILIS
RTE PLOENEZ.

Description des travaux à réaliser

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	1065		m. de tube	1065	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			unité		
Pylône > 12 m	unité			unité		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		

Nature des travaux :

-

Commentaires :

- TRAVAUX DE FIABILISATION DU RESEAU REMPLACEMENT CABLE ENDOMMAGE EN PLEINE TERREPAR CONDUITE 3XTUYAUX D60 SUR 350M

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 22/12/2008

Durée prévisible des travaux : 152 Jour(s)

Autorisation de la permission demandée pour une durée de 15 ans

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 232883
Date d'émission : 02/12/2008
Affaire suivie par : PHILIPPE MOISE

FRANCE TELECOM
UIB - Boucle locale Quimper
11 AV MIOSSEC

29334 QUIMPER CEDEX _

Réponse du gestionnaire de voirie	
Mairie de BRENNILIS LE BOURG 29690 BRENNILIS	Permission accordée : <input type="checkbox"/> refusée : <input type="checkbox"/> Date et signature : (Nom et qualité)

Niveau d'urgence
Très urgent : raccordement d'un client en instance

Localisation des Travaux
29690 BRENNILIS RTE PLOENEZ.

Description des travaux à réaliser						
Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	1065		m. d'alvéole	1065	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux :
Commentaires : TRAVAUX DE FIABILISATION DU RESEAU REMPLACEMENT CABLE ENDOMMAGE EN PLEINE TERREPAR CONDUITE 3XTUYAUX D60 SUR 350M
Echéancier : Date prévue pour le début des travaux : 22/12/2008 Durée prévisible des travaux : 152 Jour(s) Autorisation de la permission demandée jusqu'au : 18/03/2013

DOSSIER-TECHNIQUE

1. Plan du réseau présentant les modalités de Passage et d'ancrage :

- Charge en génie civil

Dispositions générales sur canalisations : 0,80 m sous chaussée ; 0,50 m sous trottoir.

- Charge en aérien

Dispositions générales plantation de poteau :

- implantation du poteau = longueur du poteau / 10 + 0,7 m.

- la hauteur minimale des câbles au dessus du sol est de

- 4 m. sur les routes du domaine public,
- 4 m. en terrain privé.

2. Données techniques nécessaires à l'appréciation de la possibilité d'un éventuel partage des installations existantes.

3. Schémas d'implantation sur les ouvrages d'art et les carrefours.

4. Conditions prévisionnelles d'organisation du chantier :

- Emprise

Le chantier sera implanté de manière à occuper une surface aussi réduite que possible dans le respect d'une bonne exécution des travaux.

- Maintien de la circulation

Les dispositions seront prises de façon à réduire au minimum la gêne pour la circulation publique. La continuité des accès sera assurée au moyen de ponts de voitures et passerelles pour piétons avec garde-corps rigide. Les accès nécessaires à la circulation privée seront réalisés au moyen de ponts de service. Ces passages seront clairement balisés et protégés.

- Signalisation du chantier

Les signalisations d'approche, de position, de fin de prescription et de jalonnement en cas de détournement de la circulation seront mises en place. Le chantier sera isolé en permanence des espaces réservés aux personnes et des portions de chaussée non affectées par les travaux. Des dispositifs de balisage rigides seront mis en place du côté voie de la circulation automobile. Des clôtures rigides, résistantes et continues seront mises en place côté accotement ou trottoir. L'ensemble des dispositifs sera éclairé pendant la nuit par un nombre suffisant de lanternes pour être visible en toutes circonstances. Le dépôt de chantier sera totalement isolé des circulations piétonnes et routières par des clôtures constituées d'éléments jointifs. Dans la mesure du possible, le stationnement des véhicules assurant la desserte du chantier se fera à l'intérieur des emprises autorisées.

- Sécurité

Conformément à la loi, un coordonnateur de sécurité est désigné selon la nature du chantier.

Coordonnateur désigné :

Adresse :

Téléphone : Fax :

5. Modalités techniques de remblaiement ou de reconstruction d'ouvrages :

- Démolition des revêtements

Selon la nature du revêtement de surface, découpes à l'aide d'une scie à disque, de trancheuse à roue, de pelle pneumatique, etc., avec une largeur de 10 cm de part et d'autre de la dimension de la fouille.

- Remblaiement et compactage

Trottoir : les remblais sont réalisés, après calibrage et tri, avec les matériaux extraits de la fouille ou avec une grave naturelle 0/30 soigneusement mise en œuvre. Le compactage sera réalisé par couche de 30 cm.

Chaussée : les remblais sont réalisés pour la couche de fondation en grave naturelle de 40 cm et pour la couche de base en grave naturelle de 40 cm. Le compactage sera réalisé par couche de 20 cm.

Les terres extraites non réutilisables seront évacuées en décharge.

Les dispositions prévues à la note technique sur le compactage des remblais (SETRA) seront appliquées.

- Revêtement de surface

Espaces verts : apport de terre végétale si nécessaire.

Trottoir : couche en enrobé BB 0/6,3 sur 3 cm.

Chaussée : couche de roulement réalisée en deux fois 5 cm de béton bitumineux BB 0/10.

Les joints seront réalisés par une émulsion de bitume pour parfaire l'étanchéité.

6. Echancier prévisionnel de réalisation des travaux :

Date prévue pour le début des travaux : 22/12/2008

Durée prévisible des travaux : 152 Jour(s)

Remarques : toute suggestion particulière sera examinée.